

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (7) intitulé : " Acte concernant la loi criminelle."

(*En comité.*)

L'article deux cent six a été reconsidéré et amendé comme il suit :

Page 56, ligne 18, retranchez " d'un an " et insérez : " de cinq ans."

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 489.

" 489. Est coupable d'un acte criminel et passible de cinq ans d'emprisonnement, celui qui, de manière à exposer à un risque probable une propriété de valeur, mais sans mettre en danger la vie ou la personne de quelqu'un,

" (a.) Place quelque obstruction sur un chemin de fer, ôte, déplace, enlève, brise ou endommage quelque rail, traverse ou autre chose appartenant à un chemin de fer ; ou

" (b.) Lance ou jette quelque chose sur une locomotive ou autre voiture de chemin de fer ; ou

" (c.) S'ingère de toucher sans y être autorisé aux aiguilles, signaux et autres appareils sur un chemin de fer ; ou

" (d.) Fait un faux signal sur ou près un chemin de fer ; ou

" (e.) Omet volontairement de faire quelque acte qu'il est de son devoir de faire ; ou

" (f.) Fait tout autre acte illégal.

" 2. Quiconque fait quelqu'un des actes ci-dessus mentionnés, avec l'intention de causer tel risque, est passible de l'emprisonnement à perpétuité.—" S.R.C., c. 168, art. 37 et 38.

L'article cinq cent trente-trois a été amendé dans le texte anglais seulement.

Les articles cinq cent trente-quatre à cinq cent cinquante inclusivement ont été lus et agréés.

L'article cinq cent cinquante et un a été lu et amendé dans le texte anglais seulement.

L'article cinq cent cinquante-deux a été lu et amendé comme il suit :

Page 144, ligne 5, retranchez " qui a commis " et insérez : " pris sur le fait de commettre."

Page 144, ligne 27, retranchez depuis " suicide," jusqu'à " partie " dans la ligne 29.

Page 145, ligne 29, retranchez : " la poudre " et insérez . " des explosifs."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Clemow a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable Sir John Caldwell Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Caldwell Abbott, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée à trois heures cette après-midi.